



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 31 AOUT 2016

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Rory KOCKOTT (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Castres Olympique / Section Paloise Béarn Pyrénées du 20 août 2016, comptant pour la 1^{ère} journée du TOP 14, Monsieur Rory KOCKOTT est suspendu **2 semaines** pour « *Marcher sur un adversaire.* »

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Rory KOCKOTT avec le Castres Olympique, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 3 septembre 2016 inclus.

Monsieur Rory KOCKOTT sera donc requalifié à compter du 4 septembre 2016.

Louis-Benoît MADAULE (UNION BORDEAUX-BÈGLES) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Union Bordeaux-Bègles / Racing 92 du 20 août 2016, comptant pour la 1^{ère} journée du TOP 14, Monsieur Louis-Benoît MADAULE est suspendu **3 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber vers le sol de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air.* »

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Louis-Benoît MADAULE avec l'Union Bordeaux-Bègles, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 10 septembre 2016 inclus.

Monsieur Louis-Benoît MADAULE sera donc requalifié à compter du 11 septembre 2016.